

NOTE TECHNIQUE SAISIE INFORMATIQUE **MOUVEMENT INTRADÉPARTEMENTAL 2023**

PUBLICATION DES POSTES : sur I-PROF/ les services / SIAM / phase intradépartementale.

La liste des postes du département **vacants** ou **susceptibles d'être vacants** sera également mise en ligne sur le site de la DSDEN de la Nièvre (<https://www.ac-dijon.fr/dsden58> espace professionnel - informations professionnelles puis rubriques professionnelles – **le 3 avril 2025**).

Il est rappelé aux candidats du mouvement départemental que la modification des vœux peut être effectuée à tout moment durant l'ouverture du site. **Le même mot de passe que celui utilisé lors de la saisie initiale est indispensable.**

SAISIE DES VŒUX SUR I-PROF

Le site sera **ouvert du 3 au 17 avril 2025**.

Connexion I-PROF (rappel)

L'accès au système d'information et d'aides aux mutations (SIAM) peut se faire à partir de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour vous connecter, vous devez :

- Accéder directement à I-PROF en tapant l'adresse internet suivante: <http://www.ac-dijon.fr> puis vos services numériques en ligne / Portail intranet Académique (PIA) / I-PROF
- Vous authentifier en saisissant votre « compte utilisateur » (en minuscule) et votre « mot de passe » (NUMEN en majuscule pour ceux qui ne l'ont pas changé) qui vous ont déjà été communiqués par courrier individuel, puis valider votre authentification en cliquant sur le bouton « valider ».
- *ATTENTION : si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.*
- Enfin, vous devez cliquer sur le bouton « les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM Premier degré.

Cette application vous permettra en particulier de saisir votre demande de mutation en cliquant sur « **phase intra-départementale** »

À ce stade, vous pouvez consulter les listes des postes **ou** saisir et modifier votre demande de mutation.

Un guide relatif à la saisie des vœux est mis à la disposition des personnels du 1^{er} degré sur le site de la DSDEN (onglet espace professionnel – informations professionnelles – cliquer sur « DSDEN 58 publications Nièvre 2024-2025 »).

Saisie et modification de votre demande de mutation

Les participants facultatifs ont la possibilité de saisir 40 vœux maximum (vœux poste et/ou vœux groupe).

Les participants obligatoires ont l'obligation de saisir 2 vœux groupe minimum, et de 1 à 38 vœux poste.

ATTENTION : vous devrez également saisir les demandes de bonification qui sont accessibles lors de votre saisie de vœux. Les points du barème de base liés à l'échelon, l'ancienneté de fonctions dans le poste et le vœu préférentiel donnent lieu à un calcul automatique.

Accusés de réception

Dans les jours suivant la clôture de saisie des vœux, un **accusé de réception sans barème** sera mis à votre disposition dans MVT1D. Vous devrez générer cet accusé de réception.

Seuls les enseignants ayant constaté une anomalie devront retourner l'accusé de réception sans barème signé, avec les observations éventuelles, par mail à l'adresse mouv58@ac-dijon.fr jusqu'au 25 avril 2025 délai de rigueur.

Aucune modification de vœux ne sera prise en compte après la fermeture du serveur. Seule une annulation de la demande de mutation pourra être étudiée.

Les points de bonification ne seront pris en compte qu'au vu de la fiche figurant en annexe 3 qui devra être retournée pour le 17 avril 2025 par mail uniquement à l'adresse mouv58@ac-dijon.fr.

Les bonifications seront attribuées par les services et un nouvel accusé de réception faisant apparaître le barème initial sera disponible via MVT1D à compter du 7 mai 2025.

Vous avez la possibilité de demander la rectification de ce barème jusqu'au 20 mai 2025 par mail à l'adresse mouv58@ac-dijon.fr.

Un dernier accusé de réception avec le barème final sera enfin mis à disposition via MVT1D le 22 mai 2024.

Il est fortement recommandé de ne pas attendre le dernier jour d'ouverture du serveur pour la saisie des vœux.

Résultat : Le projet de mouvement vous sera communiqué sur I-Prof le 28 mai 2025.